

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 AVRIL 2016

Convocation : 19 AVRIL 2016

LE MARDI VINGT SIX AVRIL DEUX MIL SEIZE, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, PICHARD Guillaume, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François.

Absents excusés : Mme CORDEAU Marie-Odile, M. BILLON Michel

Pouvoirs : Mme Marie-Odile CORDEAU à M. Michel VEILLARD,
M. Michel BILLON à M. Denis PINEAU.

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. Guillaume PICHARD est élu secrétaire de séance.

I - Le point sur les travaux et acquisitions 2016

◆ Installation d'une borne électrique :

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a donné son accord pour l'implantation d'une borne électrique sur son territoire et qu'afin de concrétiser cette implantation, il convient de transférer l'exercice de la compétence de l'Infrastructure de recharge, au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir.

Il donne lecture d'extraits de la convention à passer avec le SDE28 et après apports de précisions, le Conseil Municipal la valide.

Par conséquent :

. Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

. Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir modifiés par arrêté préfectoral du 30 septembre 2015 et notamment l'article 2.2.5 habilitant le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

. Vu les délibérations du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir en date du 19 mai 2015 et du 9 décembre 2015 portant sur le transfert et les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques »,

. Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir porte un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

. Considérant les modalités de transfert de compétences prévues aux articles 2 et 3 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir,

. Considérant que la commune se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules

électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif à compter du 1er janvier 2016.

- Accepte sans réserve les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir dans sa délibération du 9 décembre 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- S'engage à verser au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir les participations financières dues en application des conditions administratives, techniques et financières pour l'exercice de la dite compétence approuvées par la présente délibération.
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir.
- S'engage, s'agissant des implantations de bornes relevant du schéma de déploiement élaboré par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir et validé par l'Etat dans le cadre du programme des « Investissements d'Avenir », à accorder pendant deux années à compter de la pose des infrastructures de recharge la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

M. le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous avec DHENNIN, l'entreprise délégataire, est fixé demain matin à 8 h 30 pour définir l'emplacement de la borne.

◆ Déviation de Réclainville :

Le début des travaux est fixé au 6 juin pour le secteur d'Ossonville.

M. le Maire rappelle que la convention de participation financière avec le Conseil Départemental 28 a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2015 (n° 2015/57). Le Conseil Départemental s'est prononcé favorablement sur cette participation lors de la commission permanente du 1^{er} avril 2016.

◆ Eclairage public :

M. VEILLARD, Adjoint en charge de l'éclairage public, prendra contact avec l'entreprise DHENNIN, afin d'établir des devis de consolidation des supports de 3 lampadaires, qui oscillent lorsqu'il y a du vent.

◆ Station d'épuration :

M. PINGUENET, Adjoint en charge de l'assainissement, précise que la réparation du rotor du biodisque par les Ets ROBERT est en cours. (Réparation plus longue et difficile que prévue).

II - Aménagement de la mare rue d'Orléans :

. Présentation du projet définitif :

M. le Maire expose et commente les plans définitifs du projet d'aménagement de la mare et du carrefour de la rue d'Orléans.

Le projet comporte 3 lots :

Lot n° 1 : Voirie et réseaux divers - Aménagement de la mare

Lot n° 2 : Eclairage public

Lot n° 3 : Espaces verts voirie - Espaces verts mare

Pour un montant d'environ 150 000 € HT, auquel s'ajouteront les frais annexes : Maîtrise d'œuvre, géomètre, Coordonnateur SPS, Frais d'appel d'offres.

. Validation du projet :

Mme BAUER souhaiterait qu'il soit posé une barrière de sécurité pour les enfants. M. le Maire précise que cela n'est pas nécessaire au vue de la réglementation mais sera prévu en option dans le marché.

Le Conseil Municipal valide le projet tel que présenté.

. Planning des démarches administratives et des travaux :

- Validation projet et estimation : fin avril 2016
- Lancement de l'appel d'offres : vers 20 mai 2016
- Remises des plis par entreprises : vers 13 juin 2016
- Ouverture des plis : vers 13 juin 2016
- Rapport d'analyse des offres et commission d'attribution : vers 23 juin 2016
- Validation au conseil municipal des entreprises retenues: fin juin 2016
- OS de démarrage des travaux : Fin août à début septembre 2016

Travaux de septembre à fin décembre 2016 :

- lot 1 Vrd : délai 2 mois (septembre/octobre)
- lot 2 éclairage public : 1 mois (mi-octobre à mi-novembre)
- lot 3 espaces verts : 1 mois (mi-novembre à mi-décembre)

Il sera souhaitable, afin de ne pas pénaliser les commerçants de cette rue, de prévoir un arrêté de circulation par alternat et non pas par fermeture et déviation de la rue pendant les travaux.

. Préparation de la réunion publique

Ce projet sera présenté à la population le mardi 17 mai à 20 h 30 à la salle des 4 Vents, en présence du cabinet Gilson.

L'information sera donnée dans le Ouarville-Infos et par affichage dans les lieux de passage bibliothèque, boulangerie, Salle des 4 Vents, Mairie.

III - Plaquette et site Internet de la Commune : avancement du projet

M. PICHARD et Mme BAUER Adjoints en charge de la communication indiquent que les dossiers avancent bien maintenant. M. le Maire précise qu'il a fallu une forte mobilisation des deux élus pour faire évoluer les projets.

Une nouvelle réunion de la commission est prévue vendredi après-midi pour traiter de ces deux sujets.

M. PICHARD rappelle le déroulé :

Pour le site : une 1^{ère} réunion a eu lieu pour définir les besoins, une 2^{ème} pour définir l'arborescence (avec inclusion des pictogrammes).

Le site sera opérationnel début juin.

Pour la plaquette : il reste la finalisation de la jaquette (les fiches étant validées).

Les plaquettes seront prêtes pour début juin.

IV - Acquisition d'un jardin : examen de la proposition

M. le Maire fait part d'une proposition de vente d'un jardin à la commune de la part de Mme Goussard.

Le jardin, mitoyen de celui de la commune, est desservi par la sente donnant sur la rue du Jubilé. Sa superficie : 610 m² - le prix proposé : 2 000 €.

Après débat sur l'opportunité de cette acquisition, le Conseil Municipal décide de l'acquérir au prix proposé.

La vente sera confiée au notaire de la Commune Maître PIPEREL de Voves, M. le Maire est autorisé à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal confie à M. le Maire la tâche de contacter les deux autres propriétaires des terrains mitoyens pour savoir s'ils sont vendeurs.

V - Réfection de la toiture de l'annexe de la salle Ferron : étude de devis

M. le Maire donne le détail des travaux à réaliser sur cette toiture.

Deux devis ont été sollicités :

Devis Le Clainche : 7 219,00 €HT soit 8 662,80 €TTC

Devis Cassonnet : 6 928,01 € HT soit 8 313,61 € TTC

Les prestations étant identiques, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise CASSONNET.

VI - Présentation du diagnostic de réfection de l'intérieur de l'église

M. le Maire précise qu'il a reçu le diagnostic de réfection de l'intérieur de l'église établi par M. SEMICHON, Architecte, aujourd'hui.

Il indique que M. SEMICHON a réalisé un travail minutieux et précis.

Le montant total de cette réfection est très élevé (719 000 € HT y compris les frais annexes). Mais il peut être scindé en 4 tranches de montants allant de 150 000 € à 260 000 € HT.

Les prestations portent sur la maçonnerie, pierre de taille, restauration des peintures, couverture, menuiserie, vitraux, électricité.

Compte tenu de l'importance du dossier, il sera étudié et les décisions prises ultérieurement.

VII - Montée en débit ADSL : préparation de la réunion publique

L'inauguration de l'implantation de l'armoire située rue de la République, sur la place en face de l'église est prévue le vendredi 13 mai à 17 h 30 par le président du SMO d'Eure et Loir Numérique.

Les chefs d'entreprises de la Commune seront conviés par un carton d'invitation (transmis par le SMO – liste fournie par le secrétariat de la mairie).

La réunion publique d'information aura lieu le même jour à 18 h à la salle des 4 Vents.

L'invitation de la Population est parue dans le Ouarville-infos.

VIII - Autorisation d'implantation d'un poste HTA/MTA, chemin de la Vigne

Pour information, ERDF projette la restructuration et la dissimulation des réseaux aériens Moyenne Tension dans la commune (ligne en provenance de Chartres, et qui passe derrière le cimetière).

M. le Maire présente le plan : sont prévus l'installation de postes de coupure à plusieurs endroits dont un dans le secteur de la Vigne sur un terrain communal, et un autre derrière la SCAEL sur un terrain privé.

Les travaux sont prévus pour 2018.

M. le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

IX - Personnel communal : ouverture d'un poste

M. le Maire informe que le contrat en CAE de M. Pierre BEAUGER arrive à échéance le 31 mai prochain et ne peut être renouvelé.

Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion, la solution pour garder M. BEAUGER, c'est de lui proposer une titularisation.

Par conséquent, M. le Maire demande au Conseil l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le processus de titularisation comporte deux phases :

- Stagiairisation pendant 1 an.

- Titularisation ensuite.

Le Conseil approuve la démarche et décide l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe afin d'embaucher M. BEAUGER.

X - Questions diverses

. Préparation du 8 Mai

Le programme des années précédentes est reconduit :

Dimanche 8 Mai 2016 : 11 h 00 - Rassemblement et formation du cortège devant la mairie

Le cortège se rendra au Monument aux Morts pour dépôt de gerbes et minute de silence.

Les invitations seront transmises aux destinataires habituels.

Les brioches (8 de 10 parts) seront commandées à la boulangerie TUDOT

La gerbe de fleurs sera commandée chez Fleur de Havane

Sono voiture : Michel VEILLARD.

Boisson pour vin d'honneur : Patrick PINGUENET

Vente des bleuets : à voir.

. Comptes rendus de diverses rencontres :

◆ M. le Maire, et les Adjointes ont rencontré M. Moreau directeur de la SAEDEL afin de connaître les formalités nécessaires à l'ouverture à la construction de la zone 1AU au lieu-dit La Vigne. M. le Maire prendra contact avec le ou les propriétaires des terrains concernés.

◆ M. le Maire a sollicité M. Sémichon architecte, afin qu'il étudie la faisabilité de construction d'un cabinet médical sur le lot n°1 de la résidence du Grenier à Blé.

. Information sur l'évolution négative des montants de la DGF :

Budget 2016 : Inscrit (DGF + DSRP) 55 687 €

Dotation réelle : (DGF 43 006 + DSRP 6 154) 49 160 €

RECAPITULATIF DES SOMMES ALLOUEES AU TITRE DE LA DGF ET DSRP				
	DGF	DSRP	TOTAL	N-1/N1
2008	90 147	0	90 147	
2009	92 136	0	92 136	2.21%
2010	90 303	979	91 282	-0.93%
2011	87 853	4 590	92 443	1.27%
2012	85 481	5 459	90 940	-1.63%
2013	83 179	5 762	88 941	-2.20%
2014	74 307	5 831	80 138	-9.90%
2015	58 461	5 987	64 448	-19.58%
2016	43 006	6 154	49 160	-23.72%

. Résiliation du bail du logement n° 10 de la résidence du Moulin

Par courrier en date du 1^{er} avril 2016, M. et Mme VILMART, locataires du 10, résidence du Moulin ont annoncé leur départ au 30 juin prochain.

Le logement étant réservé à un sapeur-pompier, M. le Maire a sollicité M. Gérard CLAVIER, Chef du Centre de Secours pour savoir si ce logement intéressait un Pompier.

M. CLAVIER Thomas, sapeur-pompier, et sa compagne pourraient être intéressés par le logement.

Thomas étant le fils de M. Gérard CLAVIER, M. le Maire demande à celui-ci de quitter la salle pour que le Conseil Municipal puisse délibérer.

Après débat, le Conseil approuve la location de ce logement à M. Thomas CLAVIER s'il confirme son intérêt après visite.

Par ailleurs, M. et Mme VILMART lors de leur arrivée dans le logement, ont remboursé le plein de la cuve à fuel au locataire précédent. Par conséquent, il leur sera remboursé par la Commune le contenu de la cuve à fuel (au vu du justificatif).

Afin d'éviter tout litige relatif à l'approvisionnement de cette cuve : il sera précisé dans les baux à intervenir que celle-ci sera remplie par le locataire sortant.

L'établissement de l'acte de location sera confié à Maître PEPEREL, Notaire à Voves, dans les mêmes conditions que précédemment sauf pour la clause concernant la cuve à fuel.

. *Le point sur les animations*

Le Point sur la préparation de la fête du 5 juin :

M. SEILLE expose que le Comité s'est réuni à plusieurs reprises et que l'organisation est bien avancée. Les festivités débiteront par le repas champêtre autour de cochons grillés, suivi de jeux d'antan (loués ou prêtés). La fédération des chasseurs devraient tenir un stand sur le sport qu'est la chasse, et donner un concert de cor de chasse.

Une dernière réunion déterminera les rôles des bénévoles.

INFOS :

- Exposition sur le Japon à la bibliothèque :

M. le Maire invite les Conseillers à visiter l'exposition et à voyager avec Jean-Jacques Silvestre conteur, autour de contes asiatiques et théâtre d'ombres, le samedi 30 avril 2016 à 15h00.

- Conseil Communautaire de la CCBV

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à OUARVILLE le mardi 24 Mai 2016 à la Salle des 4 Vents à 20 h 30.

M. le Maire invite les Conseillers à y participer. Un pot sera offert à la fin de la réunion. (prévoir du Vouvray et des chouquettes ou autre)

. TOUR DE TABLE :

M. ORSINI est chargé de commander comme à l'accoutumée le feu d'artifice pour le 14 juillet.

M. VEILLARD et Mme BAUER sont chargés de contacter les traiteurs pour le repas.

Réserver la sono.

Les prochains Conseils sont fixés au 31 mai et au 28 juin.

La séance est levée à 22 h 45.

Copie intégrale,

Le Maire.